



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Caractère inédit dans le monde du titre de séjour pour soins

Question écrite n° 6271

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le caractère inédit dans le monde du titre de séjour pour soins délivré en France. Dans le rapport de l'Office français de l'immigration et l'intégration (OFII) pour 2023, l'institution a dressé le bilan du « titre de séjour pour soins » pour les années 2017 à 2023. Ce titre a généré 205 927 demandes durant ces six années ; sur les 185 142 avis rendus, 58,2 % ont reçu un avis favorable (soit 107 753 demandes environ). La majorité des demandes concernent des maladies nécessitant des soins de longue durée : « Depuis 2017 », indique l'Observatoire de l'immigration, « 80 % des avis favorables indiquent une durée prévisible des soins supérieure ou égale à 12 mois ». Mme le député demande à M. le ministre s'il peut lui donner une estimation du coût d'un tel dispositif, contenu dans le budget global de la protection universelle maladie. Elle lui demande également s'il juge légitime le maintien d'un tel dispositif, système unique au monde et, selon l'OFII même, « bien au-delà des obligations qui s'imposent aux pays européens ».

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6271

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 3022